



**Guide
professionnel**



SORTIR DU FIOUL ET PASSER À UNE ÉNERGIE PLUS DURABLE

Tout savoir sur les solutions Butagaz



GAZ
DE VILLE



ÉLECTRICITÉ



GAZ EN
CITERNE



GRANULÉS
DE BOIS



GAZ EN
BOUTEILLE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



Butagaz vous accompagne dans votre transition énergétique

Nous vous proposons un ensemble d'offres et de services pour sortir du fioul et passer à une énergie plus performante et durable. Ce guide vous donne une vue d'ensemble de la réglementation en vigueur, des énergies alternatives au fioul et des aides financières disponibles pour passer à une solution de chauffage plus économique.



Sommaire

01

Pourquoi sortir du fioul ?

Le fioul c'est terminé, que dit concrètement la loi P 04

02

Passer du fioul au gaz avec le groupe Butagaz

Passer du fioul au gaz propane P 05

Passer du fioul au gaz naturel P 07

Le groupe Butagaz, le meilleur partenaire pour sortir du fioul P 08

03

L'électricité passe au vert avec le groupe Butagaz

L'électricité verte 100% française P 09

Les panneaux solaires : un complément malin pour produire sa propre électricité P 10

04

Changer de système de chauffage

La chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique) P 11

La pompe à chaleur air-eau P 11

La pompe à chaleur hybride P 12

Le service de neutralisation et de retrait de cuve fioul par Butagaz :
une solution tout inclus pour enlever en toute sérénité une cuve fioul ! P 12

05

Tout savoir sur les aides existantes pour passer du fioul à une autre énergie

Les aides pour passer au propane : les Butaprimes Pro P 14

Les aides pour passer au gaz naturel P 15

Les dispositifs d'aides dédiées aux copropriétés P 16

Les aides pour passer au propane : les Butaprimes Pro P 18



Pourquoi sortir du fioul ?

Le fioul est une énergie polluante et peu économique. En plus d'être l'un des combustibles qui émet le plus de CO2, il rejette également des particules fines ainsi que de la fumée nocive pour la santé.

La vétusté de certaines cuves peut également avoir des conséquences sur l'environnement, en raison d'infiltration du fioul dans le sol et les nappes

phréatiques. C'est une énergie peu économique, son prix est notamment directement indexé sur la variation des cours de pétrole, créant ainsi une instabilité de son coût.

Le contexte réglementaire évolue pour accompagner les entreprises et les ménages dans leur transition énergétique.



Le fioul, c'est terminé ? Que dit concrètement la loi ?

En raison de son impact négatif sur l'environnement, l'Etat s'est fixé pour objectif la lutte contre cette énergie et accompagne les entreprises dans leur transition vers une solution énergétique plus durable. Le gouvernement a annoncé la fin des chaudières fonctionnant au fioul dès 2022, aussi bien pour les locaux à usage d'habitation que les locaux à usage professionnel. Zoom sur ces annonces :



Il ne sera plus possible d'installer une chaudière neuve fonctionnant au fioul à partir du 1er janvier 2022. Dans le cas de la construction d'un bâtiment neuf, cette règle s'appliquera dès le 1er juillet 2022.



Dans le cas d'une chaudière au fioul en panne et réparable (exemple : la réparation d'un brûleur), son propriétaire pourra l'effectuer et conserver sa chaudière. En revanche il ne pourra pas renouveler une chaudière fioul en fin de vie par une chaudière utilisant ce même mode de combustible.



Aucun changement de chauffage ne sera obligatoire pour les bâtiments déjà équipés d'une chaudière fioul, en état de fonctionnement.



Autant de raisons qui encouragent au remplacement de cette énergie pour une solution plus performante et durable.



Passez du fioul au gaz avec le groupe Butagaz



Le groupe Butagaz propose des solutions clé en main pour faciliter le passage du fioul au gaz propane ou gaz naturel de votre entreprise, quelle que soit votre activité. Une transition vers une énergie et une chaudière plus performante, durable et économique.



Passez du fioul au gaz propane

Le gaz propane ou gaz en citerne est la solution énergétique idéale pour un bâtiment qui n'est pas raccordé au gaz de ville. c'est une énergie économique qui permet de réduire sa facture de 30% par rapport au fioul, notamment grâce à un meilleur rendement lié au pouvoir calorifique élevé du gaz propane

Le propane est plus respectueux de l'environnement que le fioul : il permet jusqu'à

20% de réduction d'émissions carbone et 50% de réduction d'émissions de particules fines.¹

Et pour toujours mieux vous accompagner dans votre transition énergétique, Butagaz propose désormais du biopropane : un gaz vert issu d'une ressource renouvelable qui émet

70% de carbone en moins que le fioul.²

Un choix de consommation responsable que vous pouvez valoriser auprès de votre clientèle, patientèle ou auprès de vos administrés.



¹ Source : Rapport d'études ACV, du cabinet de conseil en éco-conception EVEA

² Les émissions carbone sont comptabilisées sur l'ensemble du cycle de vie (production, transport, combustion, etc.)

Le propane s'utilise en toute simplicité :



Fiabilité :

Butagaz possède un solide réseau d'approvisionnement qui permet de livrer partout en France.



Sérénité :

grâce à une jauge connectée sur la citerne, la livraison se fait au bon moment, en fonction de la consommation et sans gestion de votre part.



Sécurité :

la citerne est contrôlée à chaque livraison par le chauffeur-livreur, en plus des rendez-vous techniques. Pas de dépollution des sols à prévoir en cas d'arrêt d'exploitation.



Compensation carbone :

quelle que soit l'offre Butagaz que vous choisirez, votre consommation de gaz est 100% compensée carbone si vous choisissez l'option.



Butagaz propose une installation en 5 étapes



Passez du fioul au gaz naturel



Le gaz naturel ou gaz de ville est une énergie qui arrive dans les bâtiments par le biais de canalisations urbaines.

C'est une solution de chauffage adaptée au milieu urbain, pour un bâtiment raccordé à ce réseau.

Il peut notamment être utilisé pour alimenter une chaudière à gaz, une pompe à chaleur hybride, un chauffe-eau.

C'est une énergie qui permet de réaliser jusqu'à 30% d'économies d'énergie.

Le gaz naturel est plus respectueux de l'environnement et plus économique que le fioul : jusqu'à 60% de réduction d'émissions carbone et aucun renvoi de particules fines.

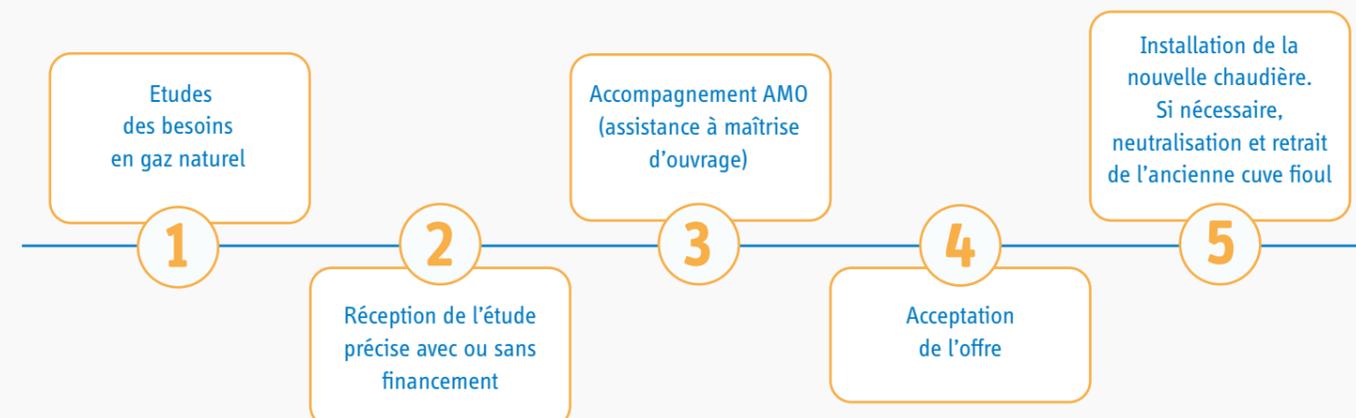
Et pour toujours mieux vous accompagner dans votre transition énergétique, le groupe Butagaz propose désormais du biométhane : un gaz vert issu de ressources renouvelables et produit en France, qui émet :

80% de CO2 en moins que le fioul.

Pour accompagner tous les professionnels dans leur passage du fioul au gaz naturel, le groupe Butagaz s'appuie sur l'expertise de la société Gaz Européen qui propose un accompagnement sur-mesure.



Gaz Européen propose une installation en 5 étapes :



Proximité

Un interlocuteur commercial dédié partout en France.

Expertise

Des experts spécialisés pour chaque secteur d'activité dans la maîtrise de la consommation.

Accompagnement

Contrôle et entretien de la chaudière par un chauffagiste.

Pour voir les économies d'énergie que vous pouvez réaliser, nous avons mis à votre disposition un simulateur de prime des Certificats d'économies d'énergie. Découvrez des aides dont vous pouvez bénéficier :



[Faire une simulation](#)

Le groupe Butagaz, le meilleur partenaire pour sortir du fioul

Faites confiance à Butagaz pour vous accompagner dans votre transition du fioul du gaz :



Accompagnement garanti



- Commercial dédié
- Etude de vos besoins, estimation de vos économies d'énergie et prévision d'un budget annuel
- Service de neutralisation et retrait de la cuve fioul

Impact carbone réduit



- Réduction de l'impact environnemental de votre activité, des particules fines et possibilité de compenser les émissions de carbone restantes
- Jusqu'à 80% de réduction de l'empreinte carbone (pour le biométhane)

Economies financières



- Retour sur investissement en 4 ans en moyenne
- Réduction du budget énergie jusqu'à 30%
- Meilleur rendement énergétique

Aides et subventions



- Identification des aides financières (CEE) et des financements existants
- Contribution financières possibles



L'électricité passe au vert avec le groupe Butagaz



L'électricité verte 100% française

Si vous faites de choix de l'électricité, Gaz Européen (société du groupe Butagaz) propose des offres d'électricité verte transparentes et sur mesure, quel que soit votre secteur. Un espace digital dédié à votre activité vous permet de piloter au mieux vos contrats et vos consommations.

Profitez d'une électricité verte et renouvelable vous garantissant un approvisionnement auprès de producteurs français identifiés (solaire, hydraulique, éolien, biomasse).

Une traçabilité certifiée par les garanties d'origine qui assure qu'une quantité d'électricité verte équivalente à votre consommation a bien été injectée dans le réseau.



[Tout savoir sur nos offres d'électricité verte](#)

Les panneaux solaires : un complément malin pour produire sa propre électricité



L'autoconsommation solaire consiste à produire son électricité en toute autonomie à l'aide de panneaux solaires pour ensuite consommer cette énergie en totalité ou en partie.

Afin de produire sa propre électricité, il est possible de faire installer des panneaux photovoltaïques ou un kit de panneaux solaires dédiés à l'autoconsommation.



Comment cela fonctionne ?

- L'autoconsommation avec la vente du surplus produit : les panneaux photovoltaïques permettent de produire et de consommer sa propre électricité. En cas de surplus de production, l'électricité est vendue à EDF OA (Obligation d'achat) ou à un autre fournisseur.
- L'autoconsommation personnelle uniquement : avec ce mode de production, le surplus d'électricité n'est pas revendu.

L'autoconsommation solaire permet donc de réduire ses factures d'électricité, mais également d'obtenir un revenu complémentaire grâce à la revente de l'énergie solaire non consommée.

Quels sont les avantages ?

1. C'est une démarche respectueuse de l'environnement : l'électricité issue des panneaux solaires provient d'une ressource énergétique inépuisable (le soleil), et ce mode de production contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2. L'autoconsommation peut être appliquée partout en France, en effet, seul le niveau de rendement est impacté par l'ensoleillement.
3. La revente du surplus d'énergie permet d'approvisionner en énergie verte le circuit de distribution du réseau.
4. Vous réduisez le montant de votre facture d'électricité.

Faire baisser sa facture d'électricité et produire de l'énergie verte en consommant une partie de cette électricité, c'est donc possible



Butagaz propose un service d'installation de panneaux solaires pour les pros



Changer de système de chauffage

Profiter d'un mode de chauffage plus économique et écologique, c'est possible en passant à un nouveau système performant. Tour d'horizon des meilleurs dispositifs actuels.

La chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique)

Une chaudière THPE affiche les meilleures performances énergétiques parmi tous les modèles disponibles sur le marché. Elle récupère la chaleur issue de la combustion du gaz, en transformant ainsi cette ardeur habituellement perdue en énergie utilisable. Cet équipement permet ainsi de réaliser des économies d'énergie importantes et de réduire sa facture.

La pompe à chaleur air-eau

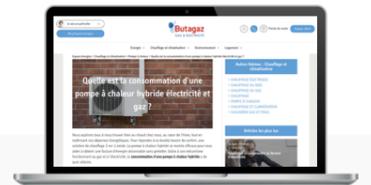
Une pompe à chaleur air-eau permet de capter, grâce à une unité extérieure, les calories présentes dans l'air pour les transformer en chaleur, avant de les réinjecter dans le circuit de chauffage central et d'eau chaude du bâtiment. Une solution souvent couplée à un autre système de chauffage idéale pour chauffer tout un bâtiment situé dans une zone géographique aux températures extérieures modérées.

La pompe à chaleur hybride

Grâce à son mécanisme fonctionnant au gaz et à l'électricité, la consommation d'une pompe à chaleur hybride a de quoi séduire. La chaudière hybride associe une chaudière gaz à condensation et une pompe à chaleur (à gaz ou électrique). Ces équipements misent sur deux technologies innovantes et performantes, pour offrir un rendement intéressant et des économies d'énergie importantes. Pour la partie de la pompe à chaleur fonctionnant à l'électricité, la solution peut se porter vers une l'installation de panneaux solaires permettant une autoconsommation électrique.

Butagaz propose une offre qui permet de remplacer à frais réduits son ancienne chaudière fioul par un équipement performant et sélectionné auprès de grandes marques de chauffage.

Cette offre intègre les différentes aides afin de limiter de reste à charge et les travaux sont confiés à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) afin de garantir une installation et un entretien de qualité.



Tout savoir sur le fonctionnement d'une pompe à chaleur hybride



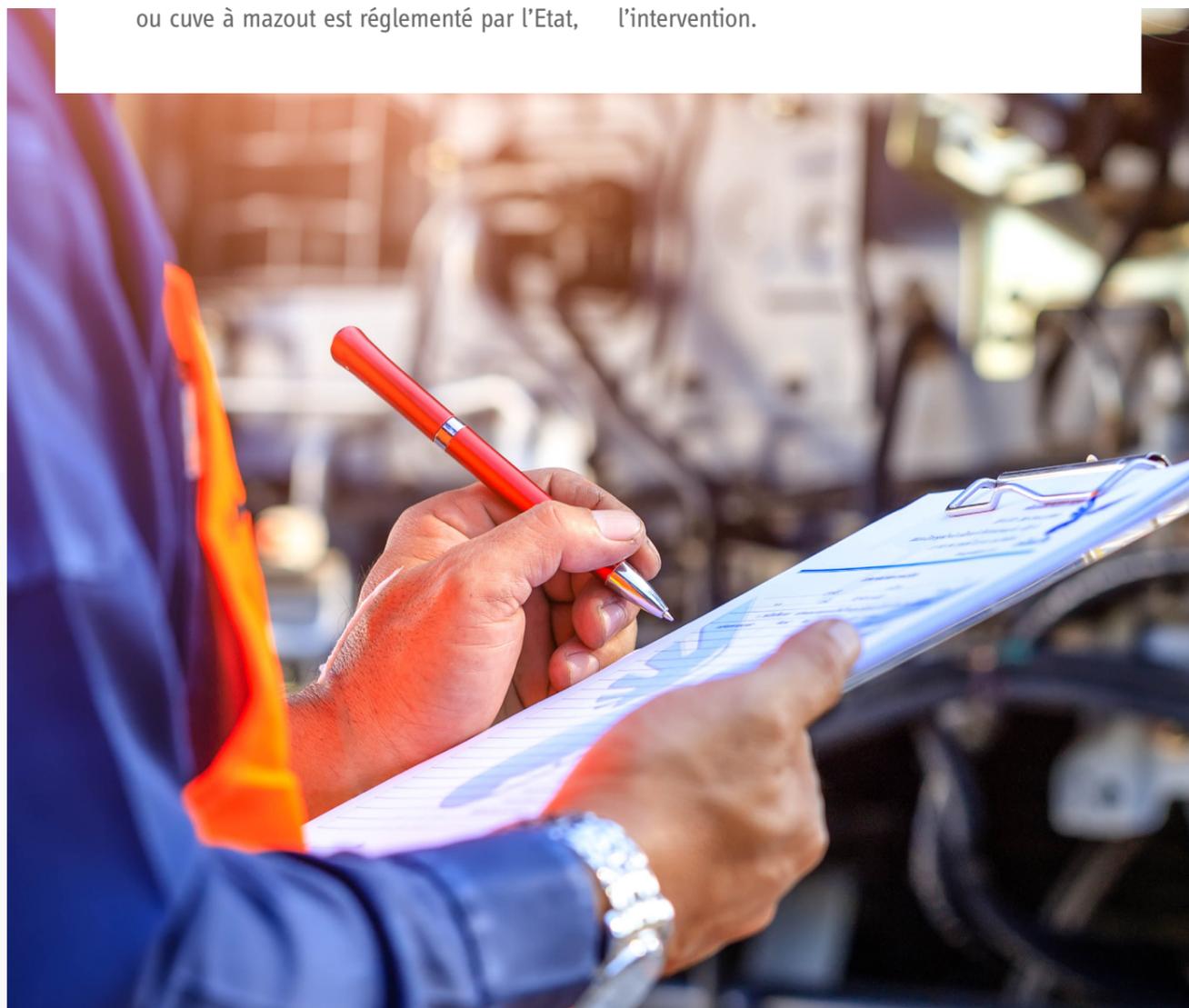
Tout savoir sur l'offre : Facilipass de Butagaz



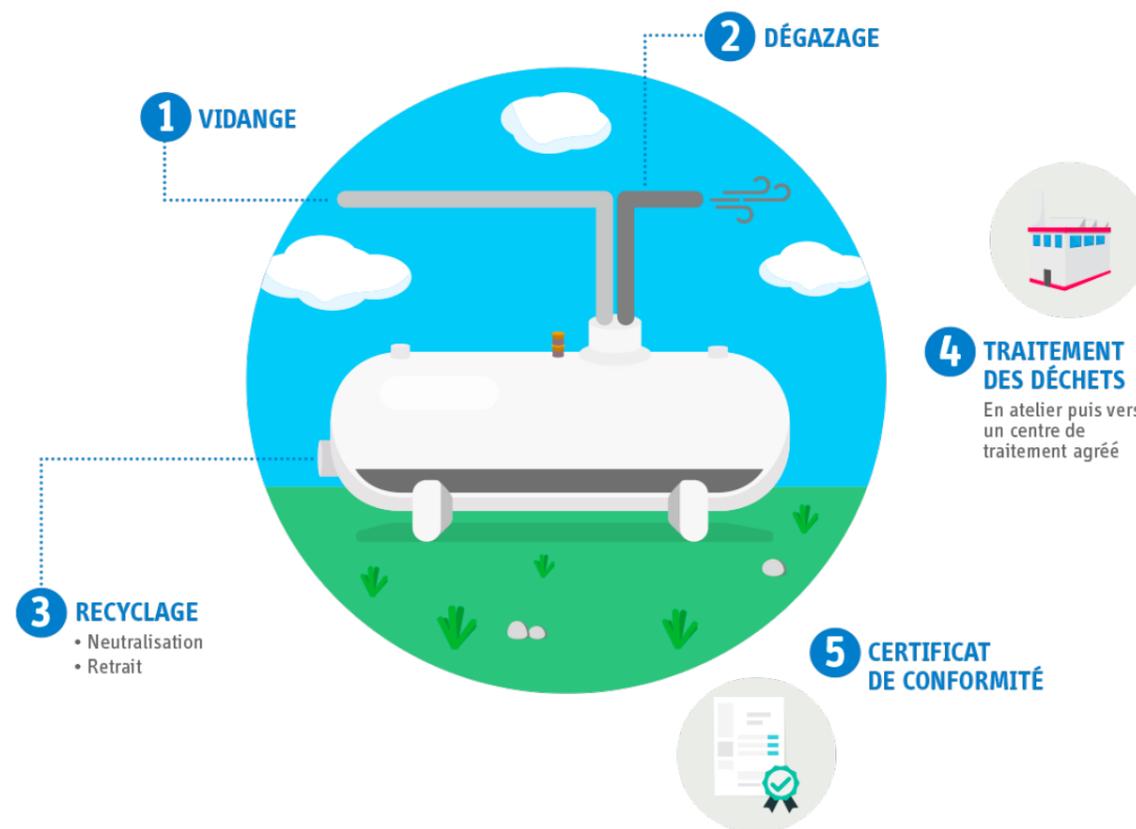
Le service de neutralisation ou de retrait de cuve fioul par Butagaz : une solution tout inclus pour enlever en toute sérénité une cuve fioul !

Que ce soit pour passer à une autre énergie ou simplement pour recycler une cuve fioul, Butagaz propose un service de retrait tout inclus qui respecte les normes en vigueur. En effet depuis 2004, enlever une cuve fioul ou cuve à mazout est réglementé par l'Etat,

aussi bien pour garantir la sécurité que pour le respect de l'environnement. Il est donc important de faire réaliser ces travaux par des professionnels certifiés qui remettent une attestation de conformité à l'issue de l'intervention.



Les 5 étapes de la neutralisation et/ou retrait d'une cuve fioul



Le retrait d'une cuve fioul est éligible à de nombreuses aides, de quoi faire un geste pour la planète, tout en faisant des économies !

Pour en savoir plus sur la neutralisation et le retrait de cuve fioul



Tout savoir sur les aides existantes pour passer du fioul à une autre énergie

Il existe aujourd'hui de nombreuses aides pour accompagner les entreprises, les copropriétés, les maisons de santé et les collectivités dans leur changement d'énergie dans le passage vers une solution de chauffage plus performante et durable.

Découvrez plusieurs dispositifs d'aides financières disponibles.

Les aides pour passer au propane : les Butaprimés Pro

Butagaz a mis en place le programme Butaprimés Pro pour accompagner les professionnels dans leur démarche de transition énergétique afin de bénéficier de conseils personnalisés et d'aides financières pour réaliser leurs travaux d'économies d'énergie.

Les Butaprimés Pro s'appuient sur les certificats d'économies d'énergie (CEE) qui ont notamment pour objectif de financer une partie des travaux de rénovation énergétique, comme le changement d'une chaudière. Le montant de cette prime énergie est variable et dépend des travaux.

Vous gagnez ainsi sur tous les plans :

- Vous recevez une prime permettant de couvrir une partie de l'investissement consacré à vos travaux.
- Vous optimisez votre consommation énergétique.

Les avantages du programme :

- Un service dédié avec un interlocuteur unique qui optimise les primes et s'occupe du suivi de votre dossier pour vous.
- Vous recevez une prime permettant de couvrir une partie de l'investissement consacré à vos travaux.
- Vous optimisez votre consommation énergétique, améliorez votre confort ainsi que celui de vos clients et de tous les usagers de vos locaux.

Le montant des Butaprimés Pro dépend de la nature de vos travaux, de la localisation et de la taille du bâtiment et de votre secteur d'activité.

Primes	Installation d'une chaudière haute performance énergétique < 400KW	Installation d'une chaudière haute performance énergétique > 400KW	Isolation de comble ou de toiture	Isolation des murs
Secteur d'activité	Bâtiment de 1 000 m ² situé en zone H1 (chauffage + eau chaude sanitaire)	Bâtiment de 1 000 m ² situé en zone H1 (chauffage + eau chaude sanitaire)	Bâtiment de 1 000 m ² situé en zone H1 (chauffage combustible)	Bâtiment de 1 000 m ² situé en zone H1 (chauffage combustible)
Hôtellerie Restauration	4 033,40€ HT	4 408,60€ HT	12 194,00€ HT	22 512,00€ HT
Commerces	2 592,90€ HT	2 834,10€ HT	10 452,00€ HT	19 296,00€ HT
Santé	2 653,20€ HT	3 463,90€ HT	20 904,00€ HT	41 808,00€ HT
Enseignement Autres Bâtiments	2 016,70 € HT	2 204,30€ HT	10 452,00€ HT	19 296,00€ HT
Bureaux	2 881,00 € HT	3 149,00€ HT	10 452,00€ HT	19 296,00€ HT

Montant maximum, sous réserve de la validation de votre dossier par les services BUTAPRIMÉS PRO.

Exemple d'un hôtel-restaurant qui passe vers une chaudière collective propane haute performance énergétique. Le montant de la prime, 24 300€, couvre 43% des coûts des travaux.

Fiche de travaux	Coûts de travaux	Butaprimés PRO
CHAUDIÈRE COLLECTIVE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	57 000€	18 300€
OPTIMISEUR DE RELANCE EN CHAUFFAGE COLLECTIF COMPRENANT UNE FONCTION AUTO-ADAPTIVE		6 000€



Pour en savoir plus sur les Butaprimés Pro

Les aides pour passer au gaz naturel

Les CEE

Le dispositif des CEE aide les ménages et les entreprises dans leur transition énergétique. Gaz Européen accompagne tous les professionnels dans leur démarche de transition énergétique en les aidant à réduire leurs factures pour les travaux d'économies d'énergie sous forme de subventions.

Les bâtiments résidentiels et copropriétés, les établissements de santé, les commerces, les restaurants, l'hôtellerie et les bâtiments tertiaires sont tous éligibles à la prime CEE. Tous les bâtiments doivent être existants depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération.



Pour en savoir plus sur les CEE

Les dispositifs d'aides dédiées aux copropriétés



[Découvrez quels types de travaux sont éligibles ainsi que l'ensemble des aides](#)

Ma PrimeRenov'

MaPrimerenov' est un nouveau plan gouvernemental lancé dans le but d'améliorer les performances énergétiques des logements, en finançant la rénovation globale.

Il s'agit de la fusion de deux aides financières pour les travaux de rénovation – le crédit d'impôt (CITE) et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Elle est distribuée par l'ANAH et est à la disposition des particuliers depuis octobre 2020, mais également des copropriétaires.

Pour qu'une copropriété puisse en bénéficier, elle doit être composée d'au moins 75% de résidences principales et être immatriculée au registre national des copropriétés.

La subvention couvre jusqu'à 25% du coût total des travaux, avec un montant maximum de 3 750€ par logement. Des bonifications financières supplémentaires peuvent également être offertes.



L'Eco-prêt à taux zéro

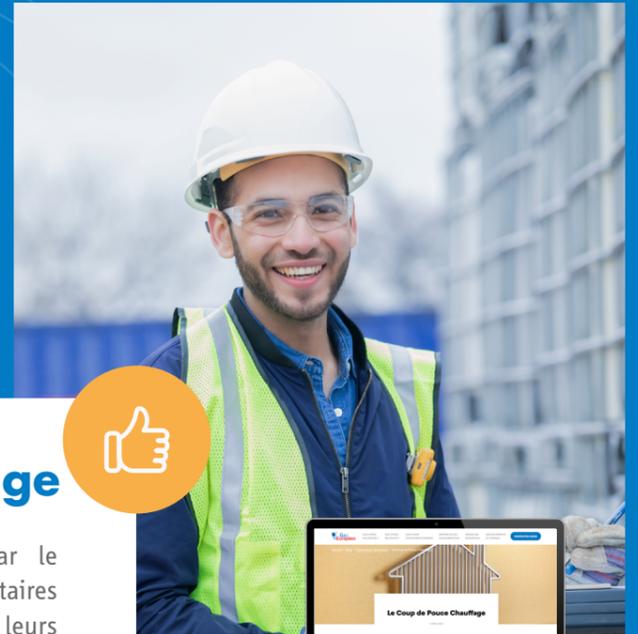
L'éco prêt à taux zéro Copropriétés (Eco-PTZ) est un prêt collectif, sans intérêt, alloué au syndicat des copropriétaires pour le compte des copropriétaires qui souhaitent y participer. Suite à une initiative du gouvernement, l'éco-prêt à taux zéro est accordé par un établissement bancaire ou un organisme financier sans condition de ressources, visant à financer des travaux de rénovation qui améliorent la performance énergétique des parties et équipements communs d'un ou plusieurs immeubles de la copropriété.



[En savoir plus sur cette aide](#)

Le Coup de Pouce Chauffage

Cette incitation financière a été mise en place par le Gouvernement pour aider les propriétaires et les locataires d'habitations individuelles et collectives à remplacer leurs systèmes de chauffage non performants, dont les chaudières fonctionnant au fioul. Attention, la date limite pour en bénéficier est le 1er juillet 2021 !



[Découvrez la liste des travaux éligibles ainsi que les montants des aides financières](#)

Le Coup de Pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif

Grâce à ce coup de pouce supplémentaire qui a été introduit en avril 2020, le gouvernement offre une bonification de la prime accordée pour la rénovation globale d'un bâtiment. L'objectif est notamment d'aider les logements à sortir de l'utilisation des combustibles très polluants, comme le fioul, pour trouver des alternatives plus efficaces.



[Découvrez la liste des travaux éligibles ainsi que les aides financières](#)



Nous contacter

WWW.BUTAGAZ.FR

09 69 32 05 51

L'énergie est notre avenir, économisons-la



GAZ
DE VILLE



ÉLECTRICITÉ



GAZ EN
CITERNE



GRANULÉS
DE BOIS



GAZ EN
BOUTEILLE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES